

SAINT-ÉTIENNE

Un rassemblement pour dire non à la loi Darmanin

Une centaine de militants associatifs et syndicaux se sont retrouvés, samedi matin, place Jean-Jaurès, pour dénoncer ce nouveau projet de loi qui menacerait, selon ces collectifs, « de précariser davantage la situation des exilés, demandeurs d'asile, étrangers, au mépris des droits les plus fondamentaux. »

« Résistons les bras ouverts », encourage la grande banderole accrochée, samedi matin, sur le kiosque de la place Jean-Jaurès. « Résistons les bras ouverts parce que le projet de loi Asile-immigration prévu, à partir du 28 mars, au Sénat, précarisera un peu plus les exilés, estime Jean-François Peyrard du collectif « Pour que personne ne dorme à la rue ».

Ce projet de loi ne répond pas aux problématiques concrètes que nous, militants et associatifs et syndicats, constatons sur le terrain en accompagnant des exilés. »

À l'appel d'un collectif national qui regroupe plus de 200 associations et collectifs, une centaine de personnes se sont rassemblées, ce samedi, place Jean-Jaurès, pour protester contre cette



Les organisateurs ont notamment rappelé « la place des personnes étrangères parmi les premiers de corvée pendant la crise sanitaire. » Photo Progrès/Charly JURINE

réforme « qui priverait encore plus de droits les personnes étrangères en France en durcissant encore davantage les conditions d'un séjour régulier avec notamment une modification de la procédure de demande d'asile et de nouvelles con-

ditions pour l'obtention d'un titre de séjour. »

« Avec l'arrivée des Ukrainiens, on a vu qu'il était possible d'accueillir dignement des exilés »

« Pour pouvoir prétendre à un titre de séjour, explique

Geneviève, militante à la Cimade, ils devront témoigner d'au moins trois ans de présence sur le territoire et de huit fiches de paie dans un secteur économique en tension sauf que les employeurs n'ont pas le droit d'embaucher des sans pa-

piers. À la Cimade, nous réclamons la régularisation de ces étrangers qui sont actifs sans leur demander leur temps de présence ou le secteur dans lequel ils travaillent. »

« Le projet prévoit des moyens pour empêcher les étrangers d'accéder ou de rester sur le territoire au lieu de les utiliser pour accueillir dignement celles et ceux qui fuient les persécutions, la misère, ou les conséquences du dérèglement climatique. Le discours du gouvernement est très paradoxal, juge Yohann Oukrid, ancien président local de la Ligue des droits de l'homme. Il faudrait accueillir moins pour accueillir mieux. Avec l'arrivée des Ukrainiens, on a bien vu qu'il était possible d'accueillir dignement des personnes exilées si on s'en donnait les moyens. »

« Réussir l'intégration des étrangers présents en France commence par leur régularisation » assure le collectif « Pour que personne ne dorme à la rue ». Un appel a été lancé à une mobilisation plus large dans les prochaines semaines qui s'annoncent décidément encore tendues.

Muriel CATALANO

MONTROND-LES-BAINS

Collision frontale : un enfant de 11 ans gravement blessé



La jeune victime a été prise en charge par le Smur de Feurs. Photo Illustration Progrès/François PERROT

Il était un peu plus de 16h45 quand une collision entre une voiture et un utilitaire a fait un blessé grave sur la D 1082, à proximité du casino de Montrond. Dans les faits, un véhicule de type BMW circulait sur la D 1082 quand, pour une raison que l'enquête de gendarmerie déterminera, la conductrice a heurté le trottoir sur son côté droit. Un choc qui a directement envoyé la voiture vers le centre de la chaussée où arrivait en face un véhicule utilitaire. Si les vitesses n'étaient pas très élevées, le choc, quasiment frontal, a eu des conséquences pour les occupants. Dans la BMW, une jeune victi-

me, âgée de 11 ans, a été prise en charge par le Smur de Feurs, le médecin soupçonnant une fracture du crâne. La conductrice et la passagère avant n'ont été que légèrement blessées. Dans l'utilitaire, le conducteur était indemne. Les dépistages réalisés par les gendarmes n'ont montré aucune présence d'alcool ou de drogue. Durant toute la durée de l'intervention, la circulation a été interrompue dans les deux sens sur cet axe, les gendarmes ayant mis en place des déviations temporaires. La route a été rendue à la circulation vers 18 heures.

Y. G.

SAINT-AGRÈVE (ARDÈCHE)

Une jeune femme entre la vie et la mort

Dans la nuit de jeudi à vendredi 24 mars, vers 3 heures, un grave accident de la circulation a eu lieu sur la RD 21, au lieu-dit Lichesol, à Saint-Agrève, à quelques encablures du Chambon-sur-Lignon.

La victime a été hélicoptérée à Saint-Étienne

À la sortie sud de la commune ardéchoise, les sapeurs-pompiers ont pris en charge une femme d'une trentaine d'années très gravement blessée, selon *Le Dauphiné Libéré*. Elle a été évacuée par hélicoptère, en urgence absolue, vers le centre hospitalier de Saint-Étienne. Ses jours étaient en danger.

Son véhicule a percuté une voiture en bord de chaussée et un arbre. Une enquête a été ouverte par les gendarmes, afin de comprendre comment le drame a pu se produire.

Selon les éléments dont nous disposons, il semblerait qu'aucun autre véhicule ne soit impliqué.

MÉTÉOROLOGIE

Orages et vent : la Loire et la Haute-Loire placées en vigilance jaune



L'alerte sera effective jusqu'à dimanche soir.

Photo Illustration Progrès/Norbert GRISAY

Il faudra être prudent ce week-end dans la Loire et la Haute-Loire. À partir du milieu de la nuit du samedi 25 au dimanche 26 mars et pour toute la journée de dimanche jusqu'aux alentours de 23 heures, les deux départements seront placés en vigilance jaune orages et vents.

« Des rafales localement supérieures à 100 km/h pourraient être observées » Sans préciser quel département est concerné (91 départements français sont concernés par cette alerte), Météo-France explique « qu'au passage de la dépression, des rafales localement supérieures à 100 km/h pourraient être observées. »

De son côté, la préfecture de la Loire appelle les habitants à la « prudence » et à la « vigilance » lors des déplacements.